

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions s'est tenue de 20h15 à 20h 22.

8. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 20 septembre 2018, 18h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

Absence : Madame Suzie Ouellet

La séance est ouverte à 18h30

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 17 septembre 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;

Chantal Tremblay
Secrétaire-trésorière

Rés. :2018-134

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TEL QUE PRESCRIT PAR LA LOI

1. Ouverture et présences
2. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle
6. Prolongement aqueduc
7. Contrat de forage gré à gré (aqueduc)
8. Période de questions
9. Levée et/ou ajournement de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. :2018-135

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Luc Fournier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 2018-0214 sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

PROLONGEMENT AQUEDUC – RANG 2 OUEST

Monsieur Luc Fournier dépose une lettre d'appui au conseil relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang 2 Ouest;

Monsieur Fournier se retire de la table du conseil, car il est touché par le projet.

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des différents scénarios relativement au projet, soit la continuation du projet tel quel, l'attribution d'un nouveau contrat gré à gré pour le prolongement de l'aqueduc pour Grand-Métis seulement, et le branchement temporaire des citoyens manquant d'eau;

Rés. :2018-136

Après discussion, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu par la majorité des conseillers présents et monsieur le maire Rodrigue Roy, que le conseil accepte de faire le branchement temporaire au réseau d'aqueduc des citoyens en maque d'eau qui le désirent.

Monsieur Luc Fournier quitte la salle à 19h36

CONTRAT DE FORAGE GRÉ À GRÉ

Rés. :2018-137

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'adjudication du contrat de forage à Excavation Léon Chouinard afin d'effectuer 2 traverses par forage directionnel de 25mm pour le passage de canalisation en prévision des travaux de prolongement d'aqueduc prévu dans le rang 2 Ouest au coût de 4 264\$ l'unité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 19h38 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. :2018-138

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

